

Pour copie certifiée conforme à l'original et transmise à :

M. le maire de Le MESNIL-OZENNE Le Bourg – 50220 LE MESNIL-OZENNE

M. le Sous-Préfet d'AVRANCHES – Place Daniel Huet – 50300 AVRANCHES

M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sélune – Espace Eco Michel THOURY – 7, Boulevard Willy Stein – 50240 SAINT-JAMES

Agence Régionale de santé – délégation départementale de la Manche – Place de la Préfecture – 50000 SAINT-LÔ

Office Français de la Biodiversité – Service départemental de la Manche – 18, avenue de la République - 50200 COUTANCES

SAINT-LO, le 15 JANVIER 2024

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,

La Responsable de l'unité Protection de la Ressource et Aménagement,


Barbara TREMARE